

Typologie SDAGE



Les **Schémas Directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)** sont les documents d'orientations en matière de gestion de l'eau dans les 6 grands bassins versants français.

Dans ce cadre, une typologie de zones humides a été proposée en 1996 pour la mise en œuvre de la Loi sur l'eau de 1992. Les types intègrent le contexte géographique, hydraulique et écologique, ainsi que le rôle de l'homme (zones humides artificielles). Certains sites vastes et hétérogènes peuvent couvrir plusieurs types de zones humides SDAGE. Cette typologie offre un cadre général intéressant à l'échelle de vastes territoires.

[En savoir plus](#)

Nomenclature de la typologie SDAGE



1 - Grands estuaires

- 2 - Baies et estuaires moyens et plats
- 3 - Marais et lagunes côtiers
- 4 - Marais saumâtres aménagés
- 5 - 6 - Bordures et cours d'eau et plaines alluviales (Zones humides liées aux cours d'eau)
- 7 - Zones humides de bas-fond en tête de bassin
- 8 - Régions d'étangs
- 9 - Bordures de plans d'eau
- 10 - Marais et landes humides de plaines et plateaux
- 11 - Zones humides ponctuelles
- 12 - Marais aménagés dans un but agricole
- 13 - Zones humides artificielles

Utilisation en France



C'est l'une des typologies employées dans le cadre du renseignement du **tronc commun pour la bancarisation des inventaires**.

Dans certains bassins, la typologie SDAGE a été précisée dans le cadre de la mise en place des **dispositifs d'observation (suivis)**.

Remarque : pour des inventaires et études à des échelles plus fines (par exemple pour les SAGEs lien vers réglementation), d'autres typologies plus détaillées peuvent être privilégiées.